

Volontaires / Maison Neuve / Jordanne / Montade / Brouzac / Ponétie / Sistrières

Aurillac, le 13 mars 2025

DIRECTION DE LA COHESION SOCIAL ET ENGAGEMENT CITOYEN.

Dossier suivi par :
Valérie PEYROUZEL
valerie.peyrouzel@aurillac.fr
04 71 45 46 45

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU MARDI 25 FEVRIER 2025

Objet : Conseil de Quartier 5

Étaient présent(e)s : Ginette JUPIN, Annie RIGAL, Valérie PEYROUZEL, Jean-Marc BARRES, Paul CAPEL, Bertrand CASSAN, Christian FRICOT, Guy LORENTE et Patrick GRAMONT.

Étaient excusé(e)s : Martine DECOMBAT, Michèle GREZE, Martine ICHARD, Marie-Claude STESSEL, Thierry DAUDE et Roger PAILHOL.

Intervenante : Frédérique MUSIEDLAK du service Environnement et économie circulaire de la CABA.

Christian FRICOT et Valérie PEYROUZEL accueillent Frédérique MUSIEDLAK et les membres du conseil de quartier. Ils souhaitent également la bienvenue à Patrick GRAMONT nouveau membre du CDQ5. Après un rapide tour de table pour se présenter à lui et l'énoncé de l'ordre du jour, nous passons au premier point et laissons la parole à Frédérique MUSIEDLAK.

1 – Échanges avec Frédérique MUSIEDLAK (service Environnement et économie circulaire de la CABA) sur la nouvelle réforme sur le compostage.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri des biodéchets est généralisé et ouvert à tous, conformément aux lois européennes et à la loi anti gaspillage du 10 février 2020. Le gouvernement soutient les collectivités dans la création de solutions pour les ménages et rappelle aux professionnels leurs responsabilités.

Biodéchets : de quoi parle-t-on ?

- ✗ Les déchets verts qui comprennent les tontes et fauchages de la pelouse, les feuilles mortes et les brindilles.
- ✗ Les déchets ligneux provenant de l'égavage et de l'abattage d'arbres et de haies.
- ✗ Les déchets alimentaires qui sont les restes de repas, de préparation de repas ou de produits périmés qui n'ont pas été mangés.

Pourquoi trier les biodéchets à la source ?

- ✗ Diminution de l'empreinte carbone. 80% des biodéchets sont constitués d'eau. Les détruire consomme de l'énergie de manière inutile. Le méthane, un gaz dont

le pouvoir de réchauffement global est 25 fois supérieur au CO₂, est produit lorsqu'il est enfoui. Les trier afin de les valoriser ne présente que des avantages. Plus de 800.000 tonnes de gaz à effet de serre sont évitées en triant les biodéchets.

- * Production d'énergies renouvelables. La mobilisation des biodéchets permet la création de biogaz, une origine d'énergie renouvelable essentielle à la décarbonation. Le biogaz peut être utilisé de plusieurs manières : il peut être utilisé comme carburant pour produire de l'électricité et de la chaleur ; il peut être purifié et utilisé comme carburant ; ou il peut être injecté dans le réseau de gaz naturel.
- * Substitution des engrais de synthèse. Il est très avantageux pour l'environnement de remplacer les engrais de synthèse par des engrais organiques provenant de biodéchets tels que le compost. Il est possible de régénérer les sols en utilisant des approvisionnements renouvelables et accessibles sur le territoire.
- * ***Qu'en est il pour les particuliers*** : les propriétaires possédant un jardin, sont vivement encouragés à installer un composteur. La CABA pilote une opération de « compostage individuel » afin de réduire les déchets à la source, ouverte aux habitants des 25 communes de la CABA. Après signature d'une charte, un « bio-seau », un « guide du compostage » et un composteur en bois (400 ou 600 litres au choix) seront remis au tarif de 27€. En cas de questions, les animateurs sont là pour aider, conseiller et rendre visite. Vous pouvez trouver sur le site internet de la CABA à la rubrique « Démarches en ligne », un accès direct pour votre inscription à l'opération de compostage individuel.
Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le service environnement au 04 71 46 86 30 ou par mail à contact@caba.fr

Les réponses et propositions de proximité :

Veillez trouver en pièce jointe, un document détaillé présentant des solutions de proximité adaptées, comme l'a exposé Frédérique MUSIEDLAK lors de la réunion.

Autre sujet abordé, l'initiative de certaines villes qui envisagent (comme la ville d'Aurillac) ou ont déjà mis en place une **tarification incitative** pour la collecte des déchets ménagers, notamment lorsque les résidents ne respectent pas le tri des déchets. L'objectif de cette mesure est de réduire la production de déchets en facturant uniquement les déchets réellement produits par chaque usager.

En adaptant la facturation en fonction des déchets générés, ce système incite les usagers à changer leurs comportements afin de :

- Réduire la quantité de déchets produits, par exemple en adoptant des habitudes de consommation différentes, en pratiquant le compostage à domicile ou en faisant des dons pour le réemploi,
- Améliorer le tri des matériaux recyclables (comme les emballages et le verre) et encourager les dépôts en déchetteries, ce qui permet une meilleure valorisation des matières et des déchets organiques.

Pour information :

Suite à une réunion qui s'est tenue le mercredi 11 décembre 2024 entre les élu(e)s et les président(e)s des six CDQ, Christian FRICOT et l'animatrice en l'absence de Martine ICHARD, font part aux membres des différents échanges qui ont eu lieu. Après avoir présenté les derniers projets réalisés et ceux à venir par les binômes de chaque CDQ,

l'idée d'organiser un échange entre les conseils de quartier a émergé, afin de permettre aux membres de se retrouver et de faire connaissance dans une ambiance conviviale.

Une première réunion d'organisation a eu lieu le mardi 4 février à 17h30, rassemblant les six président(e)s de Conseil de Quartier. Il a été décidé que chaque président se rapprochera de ses membres pour recueillir leur avis sur l'initiative de ce rassemblement.

Christian FRICOT s'adresse aux membres du CDQ5 pour savoir s'ils souhaitent participer à cet échange prévu en juin, et s'ils préfèrent que celui-ci se déroule sur une journée entière ou une demi-journée. Choix : peu importe, les deux options conviennent. L'animatrice leur demande également quelles sont leurs attentes et leurs souhaits pour garantir le bon déroulement de cette rencontre.

Ci-dessous quelques suggestions :

- Prévoir un temps d'échange sur les diverses réalisations des CDQ.
- Envisager d'organiser, par exemple, sur la plaine de la Ponétie, une exposition avec des stands dédiés aux passions et savoir-faire, ainsi qu'une présentation des réalisations des CDQ.
- Organiser un atelier de pêche sur l'étang de la Fraternité.

2 - Retour sur les questions posées lors de notre précédente rencontre.

Q : Chaque année au 11 avenue des volontaires, une famille illumine toujours de façon grandiose leur maison pour la fête de Noël, M. CAPEL propose que le Conseil de Quartier félicite cette belle initiative.

R : *Un courrier de félicitations émanant du CDQ5 a été envoyé au propriétaire. En retour, la famille a fait parvenir à l'attention de Martine ICHARD et Christian FRICOT une carte de remerciement, exprimant leur profonde gratitude pour l'attention du CDQ.*

Q : Martine ICHARD nous signalait qu'elle n'avait pas reçu de réponse du N° Cadre de vie à sa demande d'ajout de sable sur le terrain de pétanque situé sur le chemin de Bocholt.

R : *Suite à la réunion, un courrier a été adressé à Martine l'informant qu'une campagne de remise en état des chemins en castine et terrains de pétanque (dont celui sur Bocholt) sera faite au printemps.*

Q : Des membres et habitants de la résidence du 15 rue de la Jordanne réitéraient leur demande concernant la coupe d'une branche tombante et menaçante de l'arbre à l'arrière du bâtiment, le long du chemin de Bocholt.

R : *Le lien a été fait avec le service des Espaces Verts qui a fait le nécessaire.*

Q : Au vu de son mauvais état, est-il prévu prochainement la réfection de la voirie et des trottoirs de la rue Meallet de cours ?

R : *Après renseignements pris, ces travaux ne sont pas programmés, le service compétent va proposer de les inscrire à l'arbitrage 2025 sous réserve du devenir de la programmation urbaine du secteur Pupilles Saint-Eugène.*

3 - Faire émerger des idées, projets d'aménagements collectifs au sein des quartiers pour en améliorer le cadre de vie.

Point sur les deux propositions de projets pour l'année 2025.

- *Validation des membres pour une contribution financière à la mise en place d'agrès pour le « Street workout » (une approche d'entraînement basée sur le poids du corps pour se muscler) dans la cité de Brouzac, en remplacement d'un panneau de basket enlevé en raison de son mauvais état.*

En attente du devis du service aires de jeux, espaces sportifs, menuiserie qui sera présenté aux membres lors de la prochaine réunion du CDQ5

- *Rénovation et mise en valeur du square Jean LAGARDE (à l'extrémité de la rue Henri Dunant).*

Pour approfondir cette idée Roger PAILHOL, résident de la zone, a échangé avec les riverains afin de recueillir leurs idées sur l'amélioration et la valorisation de l'espace.

Voici les suggestions qui ont été formulées :

- Embellir le lieu en y ajoutant des fleurs,
- Réparer le mur endommagé (côté rue Meallet de cours),
- Ajouter un ou deux bancs (peut-être à l'ombre du sapin),
- Créer un terrain de pétanque (mais y a-t-il suffisamment d'espace ?),
- Le square est souvent souillé par les déjections des nombreux chiens du quartier. Faut-il interdire l'accès aux chiens ou plutôt installer des panneaux demandant aux propriétaires de les tenir en laisse et de ramasser les déjections ?

Maintenant que nous avons pris en compte les attentes des riverains, il a été décidé que l'animatrice se mettra en relation avec le directeur du centre technique municipal pour organiser prochainement une rencontre sur site. Cette réunion se déroulera en présence de certains membres ayant exprimé leur souhait d'y participer (Messieurs Paul CAPEL, Guy LORENTE, Roger PAILHOL) ainsi que de techniciens municipaux, pour analyser et évaluer la faisabilité des propositions et si le projet s'avère réalisable.

4 - Informations diverses :

- *Dimanche 23 mars 2025* : Après-midi Théâtre organisé par l'association Commune Libre de Belbex à 15h à l'Espace Hélicas – Troupe : COS'ARTS - Pièce : « Allo docteur ». Tarif : 10€ - Gratuit moins de 12 ans.
Permanences pour achat billets : les 5 – 12 et 19 mars 2025 de 14h à 18h30 – salle des « Enfants Terribles » à Belbex.
- AURILLAC INFOS JANVIER 2025 : Au sommaire ce mois-ci, Aurillac Infos vous présente :
 - **Guide du chien citadin**, l'éditer d'un guide fait suite à plusieurs incidents survenus qui ont mis en lumière des comportements problématiques sur l'espace public, tant de certains chiens que de certains maîtres.
 - Mobilités : **La trottinette en ville**, Le maire d'Aurillac a décidé par arrêté municipal d'interdire la circulation des trottinettes et autres engins dits (EDPM) sur le plateau piétonnier du centre ancien, ainsi que sur la

place du square, la place des Droits de l'Homme et la contre-allée de l'avenue Gambetta.

- La Ville d'Aurillac et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) proposent des après-midi festives et musicales pour les seniors, prochaine date :
 - Samedi 26 avril 2025 de 14h à 17h au Centre Pierre Mendès-France.Ces rendez-vous visent à créer du lien social, de la proximité et des rencontres entre nos aînés autour de la danse et du jeu. Les inscriptions (obligatoires) doivent être effectuées auprès du CCAS (5 rue Eloy Chapsal), de 9 heures à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Gratuit pour les Aurillacois(es) âgés de 64 ans et plus (sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité), et participation de 9 euros pour les accompagnants.
Renseignements et informations au 04 71 62 89 00.
- **La plaine de jeux de la Ponétie** est sûrement le complexe sportif le plus fréquenté d'Aurillac. Cet ensemble d'équipements va s'enrichir dans les prochains mois d'un nouvel élément : une salle d'activités modulable destinée à l'accueil des sportifs. Cela comprend la réalisation d'une salle d'activités de 130 m², l'extension des vestiaires et leur mise aux normes en terme d'accessibilité et de sécurité incendie. Pas de nouveau bâtiment concernant les vestiaires ni de modification de l'aspect extérieur. Tout va se passer à l'intérieur avec la mise aux normes d'accessibilité de tous les vestiaires et sanitaires existants et la création de nouveaux vestiaires et sanitaires sur les actuels espaces de stockage.

5 - Échanges et questions diverses :

Plusieurs requêtes ont été émises par les membres :

Q : Le devenir du terrain de l'ancien Foyer des jeunes travailleurs (25 avenue de Tivoli) ?

R : *Le terrain appartient au bailleur Cantal Habitat. A la place, une soixantaine de logements (dont au moins 30 logements sociaux) devraient voir le jour. Il y aura des maisons à la location et des lots seront mis en vente.*

Q : Dans la rue de la Jordanne, les trottoirs sont étroits, rendant difficile le passage des poussettes, des personnes à mobilité réduite et des piétons. Cette situation est aggravée par des véhicules qui se garent à cheval sur la chaussée et le trottoir. Serait-il possible d'explorer des solutions pour remédier à ce problème ?

R : *L'animatrice va se rapprocher de l'élue chargée de l'accessibilité, qui supervise la Commission Communale d'Accessibilité (CCA). Une sous commission voirie effectue des analyses de rue pour évaluer l'accessibilité et formuler des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.*

Il sera demandé si la rue de la Jordanne peut être intégrée dans le cadre d'une future analyse.

Q : À qui appartient le terrain où se situe le collège de la Jordanne, et quel sera son avenir après la fermeture de l'établissement ?

R : *Le terrain appartient à la municipalité. Actuellement, il n'y a pas de projet précis, mais une réflexion globale est en cours concernant le quartier afin d'évaluer l'avenir de cet espace.*

Q : Toujours dans la rue de la Jordanne, certains véhicules utilitaires du supermarché Leclerc stationnent à cheval sur la chaussée et le trottoir du terre plain (voir photo ci-dessous).

R : *Il serait approprié de contacter le directeur de la grande surface ou bien d'envoyer un courrier pour lui demander de sensibiliser son personnel à l'importance d'un stationnement respectueux, afin de ne pas entraver la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite.*



Q : Un membre signale des inquiétudes de la part des riverains au sujet de la sécurité des cyclistes sur la rue Jacobi, qui est en sens inverse pour les vélos. Pourrait-on envisager un marquage au sol afin de délimiter la voie cyclable et réduire les risques d'accidents, ou ce contre-sens pour les vélos est-il véritablement indispensable ?

R : *La demande a été transmise au service compétent pour analyse. Nous vous tiendrons informé des suites données à cette demande.*



Pour conclure, Christian FRICOT invite les personnes présentes à être les ambassadeurs de leur quartier, afin de relayer les informations.

Enfin n'hésitez pas à contacter le Numéro CADRE DE VIE : 04 71 45 46 47
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30)
Ou en remplissant le formulaire sur www.aurillac.fr